

au cœur de Saint-Paul

NUMÉRO SPÉCIAL
20 PAGES



SOCIAL
page 7



VIE COMMUNALE
page 8



ASSOCIATIONS
page 17

UNE COMMUNE
QUI BOUGE

Edito

**Chères Saint Pognardes,
Chers Saint Pognards,**

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, ainsi qu'à tous vos proches, une très bonne année 2015, remplie de moments de joie et de succès personnels et professionnels.

Voici donc le nouveau magazine d'informations municipales, tant attendu ! Cette publication est le complément indispensable aux nouveaux outils mis en place par la municipalité pour vous informer de la vie communale en toute transparence, conformément à nos engagements.

Sa publication tardive découle des nombreux dossiers que nous avons dû traiter ou reprendre en main depuis que vous nous avez fait confiance il y a (seulement !) 10 mois. Une réorganisation bien plus lourde que prévue des services, des dossiers et des méthodes a été effectuée pour retrouver un fonctionnement rigoureux, et parfois tout simplement réglementaire, de la collectivité. Mais le train est maintenant lancé et nous publierons entre 3 et 4 numéros de ce magazine par an, selon les besoins de l'actualité.

Au seuil de cette nouvelle année, ce numéro exceptionnel vous propose une rétrospective des nombreuses réalisations des dix derniers mois. En réponse aux fortes attentes, l'équipe municipale a en effet démarré son mandat en s'attelant à de nombreux dossiers urgents (rythmes scolaires, finances, PLU, voiries...) sans pour autant négliger l'organisation de manifestations de qualité et une réorganisation de fond de la gestion municipale, moins visible mais nécessaire. Dans le respect des engagements pris, toutes ces réalisations ont pu être menées grâce à l'impulsion des élus, mais également au dévouement et au travail du personnel municipal et à l'engagement des bénévoles et des associations. Tous méritent d'être remerciés.

La feuille de route pour 2015 est tout aussi chargée et ambitieuse. Dans un contexte économique et financier difficile, avec de fortes baisses des dotations de l'État et une situation financière communale tendue, 2015 doit permettre l'avancement des grands projets du mandat. Maison Rochas, devenir du Villarey, salle polyvalente, tous ces dossiers structurants et intimement liés ne peuvent être considérés indépendamment les uns des autres. Les enjeux financiers et l'aménagement global du centre village nécessitent en effet un travail d'études coordonné pour pouvoir disposer de tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Quelques mots supplémentaires pour évoquer les événements tragiques de ce début d'année. Au-delà de l'émotion partagée, ils doivent nous inciter à défendre les valeurs fondamentales de la République. La liberté de culte, comme la liberté d'expression, sont fragiles et doivent rester au cœur de nos préoccupations. Cela signifie et implique des efforts permanents d'écoute, de tolérance, d'humilité et de respect de l'autre, qui sont les conditions nécessaires à l'épanouissement de notre modèle républicain, et le rejet des solutions extrêmes, qu'elles soient politiques, religieuses, intellectuelles ou médiatiques.

Mes chers concitoyens, je vous souhaite de prendre du plaisir à feuilleter ce nouveau magazine municipal que nous avons voulu dynamique, à l'image de notre commune.

Bien à vous,
David RICHARD




Sommaire

COMMUNICATION	p.3
FINANCES	p.4
ÉCOLES	p.5
CADRE DE VIE	p.6
SOCIAL	p.7
VIE COMMUNALE	p.8
TRAVAUX	p.12
DEVOIR DE MÉMOIRE ..	p.14
URBANISME	p.15
METROPOLE	p.16
ASSOCIATIONS	p.17
INFOS PRATIQUES	p.20
ÉTAT CIVIL	p.20



Nouvelle identité graphique pour Saint-Paul de Varcès

Pourquoi une nouvelle identité graphique ?

La nouvelle équipe élue en mars 2014 avait promis de revoir le site internet de la commune ainsi que le bulletin municipal. Dans la foulée, elle a décidé de revoir l'ensemble de la charte graphique pour lui redonner plus de modernité et de dynamisme, et de changer le logo, utilisé depuis une vingtaine d'années.

Plusieurs objectifs ?

- Renforcement de la communication entre la mairie et les habitants (transparence, informations plus fréquentes et plus détaillées...),
- Modernisation de ces outils pour encourager les habitants à s'y référer,
- Modernisation et redynamisation de l'image de la commune à l'extérieur du territoire communal
- Cohérence dans la charte graphique utilisée pour tous les documents et sigles de la mairie

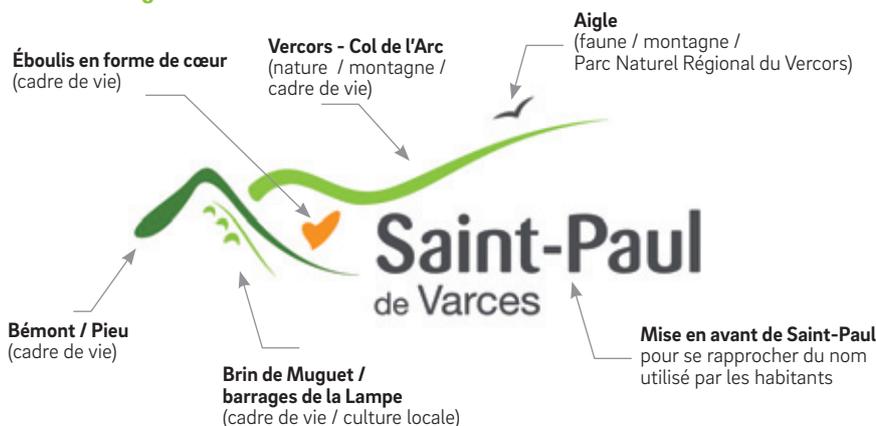
La méthode

Un cahier des charges a été établi et envoyé à plusieurs sociétés. Chaque prestation a été évaluée séparément. Au final, ce sont les sociétés Polart Graphic pour le logo et le bulletin, et OwnWeb pour le site internet, qui ont été retenues.

Le coût

La réalisation de l'ensemble de ces éléments graphiques a coûté 2600 € pour le site Internet et 3150 € pour le logo et le bulletin municipal. Les nombreux retours positifs sur cette nouvelle image nous confortent dans le choix de cette décision.

Un nouveau logo



Le nouveau logo devait suggérer la modernité et l'ouverture, et évoquer un village calme, paisible, ouvert et inséré dans un environnement naturel remarquable, tout en étant animé et vivant. Sur le plan graphique, des couleurs vives étaient demandées (dynamisme) ainsi qu'un logo plus moderne et plus vif.

Site internet

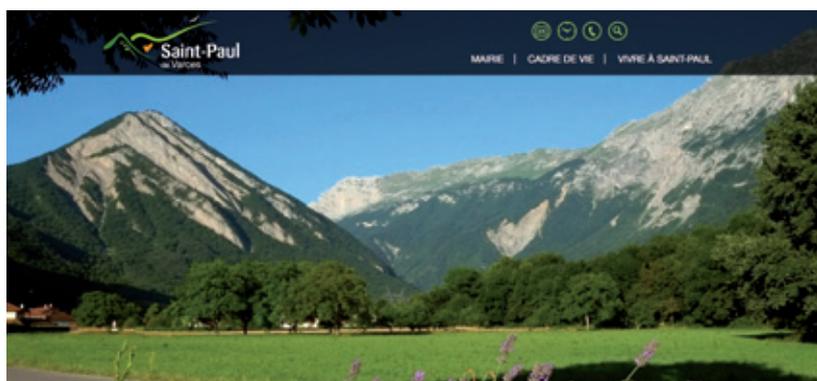
Plus intuitif, le nouveau site internet propose une navigation et une mise à jour plus simple, ainsi qu'un contenu plus riche et actualisé, et s'appuie sur de nombreux visuels pour renforcer le caractère exceptionnel de notre environnement. En ligne depuis le mois d'octobre et régulièrement mis à jour, il permet aux habitants de nous contacter directement et semble faire l'unanimité quant à sa réalisation.

Bulletin municipal

Vous l'avez entre les mains ! Du fait de nombreux dossiers à traiter en fin d'année 2014, le premier numéro de ce nouveau bulletin municipal a dû être décalé au début 2015. Nous espérons que vous le trouverez agréable et instructif. Donnez-nous votre avis !

Panneau lumineux

Afin de remplacer le panneau lumineux, irréparable bien que n'ayant que 4 ans, la municipalité a opté pour l'achat d'un panneau plus moderne et également plus facile à mettre à jour.



Analyse financière des conclusions sans appel

Les comptes de la commune ont fait l'objet d'une analyse financière de la part de la Trésorerie de Vif, pour le budget principal et sur les exercices 2009 à 2013. Cette analyse financière est publiée dans son intégralité sur le site internet de la commune.

Rappel : la Trésorerie est un organisme du Ministère des Finances et des Comptes Publics. Elle dispose d'une totale indépendance vis-à-vis de la commune. Elle a dans ses prérogatives le contrôle de régularité des dépenses de la commune.

Principal constat de cette analyse : **l'insincérité des comptes**. Les charges (dépenses) n'étant pas rattachées à l'exercice (année) auquel elles se rapportent, les comptes administratifs ne traduisent pas fidèlement le résultat financier de cette même année. Un décalage important des dépenses a ainsi été constaté, **contrairement à la réglementation en vigueur**. Le mandat a ainsi démarré avec environ

420 000 € de dépenses de l'exercice 2013 reportées sur 2014.

L'équipe municipale a choisi de limiter les dépenses de 2014 pour pouvoir absorber les montants de 2013 reportés en 2014, ainsi que toutes les dépenses courantes de l'année 2014, sans provoquer de nouveau décalage. Des dépenses non réglées ont également été découvertes et régularisées puisque certains éléments n'ont pas été payés en 2013 (une échéance trimestrielle pour le SIVASP qui gère le gymnase du Collège de Varcès ; certaines régularisations de traitement des agents, les colis de Noël du CCAS, etc.).

Les principales conclusions de cette analyse ont montré une **capacité d'autofinancement brute quasiment nulle**, des **charges (dépenses) qui ont progressé plus vite que les produits (recettes)**, une **pression fiscale supérieure à celle des communes de la strate**, le **non respect des délais réglementaires de paiement** et un **encours de dette très inférieur à celui des communes comparables**.

La municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts pour recréer des marges de manœuvres. Il faudra donc financer les prochains investissements en diminuant les charges par une gestion rigoureuse, en piochant dans le patrimoine de la commune (foncier, bâti, etc.), et en utilisant la dette dans des limites raisonnables. Les choix définitifs seront précisés lors de la présentation du Budget Prévisionnel 2015.

Article 47-2 de la Constitution, 2nd alinéa.

« Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière »

Article 57 du décret n°2012-1246 du 7/11/2012

« Les comptes doivent s'attacher à assurer la cohérence des informations comptables fournies au cours des exercices successifs en veillant à opérer le bon rattachement des opérations à l'exercice auquel elles se rapportent »



Rigueur budgétaire premiers résultats

La rigueur budgétaire annoncée se traduit par la renégociation de certains contrats et une attention toute particulière aux dépenses de la collectivité. Quelques exemples des premiers résultats obtenus ces dernières semaines :

- **Le prix du gaz** a été renégocié en fin d'année auprès du fournisseur habituel. Il sera en 2015 inférieur de 33% au prix de 2014, soit une économie envisagée d'environ 15000€ (à prestations égales).

- **Assurances** : malgré le manque de temps pour renégocier les contrats dans leur globalité, une première révision de prix a été faite, à couverture égale, permettant de diminuer de 16.5% le coût des contrats d'assurances, soit plus de 2000 € d'économies par an.





Rythmes scolaires de grands bouleversements depuis la rentrée 2014

APPLICATION DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

L'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été modifiée par le décret du 24 janvier 2013. Dorénavant la loi oblige d'alléger le rythme des temps scolaires de l'enfant et instaure 5 matinées d'école obligatoires par semaine. L'objectif final étant de répondre à la nécessité d'un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

Un service municipal non obligatoire, mais proposé aux parents

L'application de cette loi a suscité beaucoup d'interrogations, voire d'oppositions, sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les petites communes. Devant une telle levée de boucliers, le ministre de l'Éducation a proposé un assouplissement de la réforme en mai 2014.

Après concertation, la nouvelle équipe municipale, les enseignants et les représentants des parents d'élèves ont unanimement pris la décision de profiter de cet assouplissement pour modifier l'emploi du temps des élèves de primaire et maternelle, et concentrer leurs activités sur l'après-midi du jeudi pour pouvoir mettre en œuvre plus d'activités et dans de meilleures conditions.

Bon nombre de communes se sont contentées d'appliquer la loi stricto sensu, en raccourcissant la durée journalière d'enseignement, ou en mettant en place simplement un système de garderie.

Trois principes ont guidé la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans notre commune :

- la volonté d'améliorer les résultats éducatifs en permettant aux enfants de développer des compétences et connaissances complémentaires à leur travail scolaire, en particulier grâce à une grande diversité d'activités sportives, artistiques, culturelles et citoyennes...,
- l'organisation familiale avec des horaires cohérents tous les jours de la semaine,
- la possibilité pour les plus petits de pouvoir bénéficier d'une sieste surveillée.

La mise en place ne fût pas simple, en particulier à cause des délais de mise en œuvre très courts et du système d'inscription par période scolaire proposé pour permettre à tous de s'initier à diverses activités tout au long de l'année. Les services municipaux et les élus ont sollicité de nombreuses associations et professionnels afin de proposer à nos enfants un vaste choix d'activités culturelles et sportives : jeu de ballon, basket ball, rugby, tennis de table... mais aussi du théâtre d'improvisation, de la couture, du cinéma d'animation, de l'italien, de la danse, du cirque, etc.

LES PARENTS NE S'Y SONT PAS TROMPÉS (sondage effectué en fin de première période)



86% d'entre eux trouvent le choix des activités très satisfaisant



89% des enfants ont apprécié les activités auxquelles ils ont participé



84% des parents jugent la tarification raisonnable au regard des activités proposées.



12 activités culturelles

11 activités sportives



Les très bons retours et les encouragements mesurés par un sondage auprès des parents nous incitent à poursuivre dans ce sens pour l'année prochaine en essayant de proposer de nouvelles activités, le ski alpin pour la période hivernale par exemple.

Une nouvelle commission extra-municipale



Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a voté la création d'une seconde commission extra-municipale. Cette décision marque la volonté de la municipalité d'associer autant que possible les habitants à la gestion de la commune.

Le principe est simple. Dotée de 15 membres volontaires au maximum, présidée de droit par le Maire et animée par Maïa Allegre, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement et au Cadre de Vie, la commission établira son règle-

ment intérieur et définira les thèmes traités, les priorités et les groupes de travail sur des thèmes aussi variés que les économies d'énergie, le développement de l'agriculture, l'embellissement du village, les sentiers de randonnée, la politique d'éclair-

age public, de sécurité routière et piétonne, la gestion des déchets, etc.

La commission sera chargée d'étudier les dossiers dont elle (se) sera saisie et de faire des propositions à la municipalité pour leur réalisation.

Si vous êtes intéressé(e) merci de vous faire connaître en mairie rapidement pour pouvoir établir la liste des membres de cette commission.

Transports

Les transports en commun font l'objet de critiques régulières dans notre commune. Il est en effet difficile et long de rejoindre le centre de l'agglomération en utilisant les transports publics.

Saint-Paul de Varces fait partie des 6 communes (sur 49) de la Métropole dont les transports en commun sont qualifiés de « complexes ». De fait, de nombreux changements ont été mis en œuvre par le SMTC et la TAG à la rentrée 2014 sans pour autant répondre à tous les besoins des St-Pognards. Les besoins identifiés sont :

- des bus pour le collège pouvant récupérer les enfants jusqu'en haut du village et pas seulement sur la place de l'église

- au moins une liaison directe par jour, pour rejoindre le centre de Grenoble, pour les lycéens et les salariés souhaitant aller travailler en transports en commun, ainsi que le samedi.

Janine Brun, Conseillère municipale déléguée aux transports, travaille assidûment sur ce sujet avec les services de la TAG, du SMTC, et les associations d'usagers locales (JML17...). Le SMTC fait face actuellement à une situation difficile du fait d'une dette importante (>600M€) et de contributions en

baisse, mais s'avère ouvert à la discussion.

Merci de transmettre en mairie vos besoins ou difficultés en termes de transports pour appuyer les demandes de la municipalité.

Par ailleurs, un lien avec le site de covoiturage du Conseil Général a été intégré sur le site internet de la commune.

46 VERS VARCES - horaires du lundi au vendredi, hors vacances scolaires																		
Jours de fonctionnement	Là V																	
St-Paul de Varces Le Mont					07 35					08 40								
St-Paul de Varces Place	06 50	07 10				07 40	07 42			08 50	09 50	12 20	13 20	14 20	16 40	17 30	18 25	19 15
Le Meinget	06 56	07 15	07 15	07 44	07 45	07 48	08 49	08 56	09 56	12 26	13 26	14 26	16 46	17 36	18 31	19 21		
Cité scolaire	07 03					07 55		09 03	10 03	12 33	13 33	14 33	16 53	17 43	18 38	19 28		
Collège Jules Verne				07 55	07 57		09 00											
Rond-Point de l'Europe	07 07					07 59		09 07	10 07	12 37	13 37	14 37	16 57	17 47	18 42	19 32		
Varces République	07 10					08 02		09 10	10 10	12 40	13 40	14 40	17 00	17 50	18 45	19 35		
Lycée Louise Michel		07 35	07 35															
Lycée Vaucanson		07 37	07 37															
Lycée des Eaux Claires		07 40	07 40															

La nouvelle ligne Flexo 46, remplaçant la navette Saint-Paul de Varces, fonctionnant du lundi au vendredi en services réguliers aux heures de pointe et sur réservation aux heures creuses, et le samedi sur réservation. Cette ligne est en correspondance avec la ligne 17 à l'arrêt Varces République.

La réservation s'effectue du lundi au samedi de 8h à 18h30 au 04 38 70 38 70 ou 24h/24 sur www.tag.fr jusqu'à 2 heures avant le déplacement.

Des services scolaires, assurant la desserte directe du collège Jules Verne et des lycées de Grenoble, fonctionnant du lundi au vendredi uniquement en périodes scolaires, ouverts à tous les voyageurs dans la limite des places disponibles.



CCAS

le Centre Communal d'Action Sociale

Les missions sociales de la commune de Saint-Paul de Varces sont gérées par le CCAS. La municipalité a engagé un développement de sa politique d'entraide pour les habitants qui ne sont épargnés ni par la crise ni par l'isolement.

Par décision du Conseil municipal, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS a été fixé à 11. Le Maire en est Président de droit, et les 10 autres membres sont constitués de 5 élus, et de 5 personnes désignées parmi les réponses reçues à un appel à candidature. Les conseillers municipaux d'opposition n'ont pas proposé de liste de candidats lors de cette délibération.

Depuis le 28 mai 2014, sous la présidence du Maire, M. Bernard, D. Metzger, O. Coppel, I. Lordey, V. Scibetta Laudereau ainsi que E. Cachet, E. Pic, B. Briand, S. Torsani et M. Hernando se sont régulièrement réunis pour définir, en fonction du budget disponible, les perspectives de leur mission. Les bénévoles se sont montrés particulièrement impliqués dans le fonctionnement du CCAS.

Les élus ont souhaité recentrer les actions du CCAS sur le cœur de sa mission: l'accompagnement social, l'écoute attentive et la lutte contre la solitude qui n'épargne aucune tranche d'âge.

Les grands axes de travail de ces premiers mois ont donc consisté en :

- l'établissement de règles d'attribution objectives et claires pour les logements communaux, dans un souci d'équité et de transparence (document de candidature disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune),
- l'élaboration d'un guide du CCAS, prochainement disponible, qui regroupera les adresses utiles (urgences, médecins, pharmacies,...), des contacts en matière de services à la personne et auprès du Conseil Général pour les aides personnalisées,
- la mise en place d'un réseau social comprenant tous les acteurs locaux et départementaux concernés, pour pouvoir proposer des actions ciblées et concertées aux personnes en difficulté,
- la préparation du traditionnel colis des anciens, attribué dorénavant aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus. Le magasin Gamm Vert de Varces et Le Fournil de Saint-Paul ont été retenus cette année pour confectionner ce panier.



▲ Le Maire et les 3 reines du jour lors de la Galette des Anciens

« Le 18 décembre, après avoir partagé un moment convivial avec la municipalité et les membres du CCAS dans la salle du conseil municipal nos anciens sont repartis avec leur colis de Noël. Pour ceux qui ne pouvaient se déplacer ce jour là, le colis leur a été porté à domicile. »



Personnes âgées faire des courses un moment convivial !

Depuis l'été 2014 le Conseiller municipal délégué aux personnes âgées a travaillé à l'amélioration du service d'accompagnement des seniors. Le Maire ayant souhaité que ce service devienne hebdomadaire et non plus mensuel, chaque jeudi matin les personnes inscrites en mairie sont accompagnées jusqu'à l'Intermarché de Varces pour y effectuer leurs courses ainsi que sur la zone commerciale des Tapaux.

Un nouveau marchepied a été mis en place pour faciliter la descente du minibus communal pour les anciens. Ceux-ci sont récupérés à leur domicile en tout début de matinée et au retour une aide leur est apportée pour décharger les achats.

Le nombre de place est limité à 8 par voyage. Toute personne ayant une difficulté de transport même ponctuelle peut faire appel à ce service en contactant la mairie.



▲ Les usagers du service vont faire leurs courses

Animations une nouvelle dynamique !

La Fête du 1^{er} Mai

Juste après les élections municipales, le 1^{er} mai 2014, une petite randonnée a été organisée pour donner le signal du renouveau de la fête du 1^{er} Mai. Une centaine de personnes s'est réunie devant la mairie et a pris la direction des Mallets pour se promener au milieu des brins de muguet. Après un long moment de balade champêtre, ils ont rejoint la mairie où quelques anciens attendaient les joyeux promeneurs, pour terminer autour d'un verre offert par la municipalité. (photo en une).

Forum des associations

Début septembre, 31 associations de Saint-Paul et des communes environnantes (Varces, Claix...) se sont réunies sous les chapiteaux pour proposer leurs activités et inscrire les adhérents pour l'année 2014-2015. Chacun a pu trouver de quoi occuper son temps libre.



8 13 juillet Autour de la Coupe du monde et du feu d'artifice

Après bien des hésitations dues une météo changeante, l'équipe municipale avait décidé de maintenir cette belle fête. L'installation du grand écran, des feux d'artifices, de la buvette tenue par le foot et l'ACCA fut rapide notamment grâce à l'aide des bénévoles mais aussi des élus.

Les premiers spectateurs sont arrivés en soirée, s'installant sur la pelouse autour du barbecue, pour profiter de la finale de la Coupe du Monde. Avant les prolongations, le premier feu d'artifice de Saint-Paul de Varces a illuminé le ciel de couleurs multiples, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. L'Allemagne a marqué : 1-0. Le score en restera là et l'Allemagne est championne du monde ! La pluie a ensuite fait son apparition, mais qu'importe, la soirée a été superbe et tous ont passé un excellent moment.



La grande lessive

Initiée par Denis Metzger, Conseiller municipal, d'après une initiative internationale, cette exposition éphémère a d'abord pu surprendre. Basée sur l'imagination des habitants, qui devaient composer une œuvre (peinture, collage, dessin,...) sur une feuille A4, cette proposition a remporté un vif succès puisque plus de 300 dessins ont

été collectés à cette occasion. Un atelier créatif dans la salle du Conseil a attiré enfants et parents pour dessiner, couper, coller, peindre pour créer des œuvres colorées. Ces dessins ont été accrochés sur des cordes à linge positionnées aux Tapaux, à l'école et dans le jardin de la mairie, et ont pu être admirés durant 3 jours.





Téléthon 2014

Une nouvelle installation utilisant les chapiteaux de la commune a été proposée pour garantir une protection efficace des participants. Dès 9h30 le défi des 1000kms a commencé avec les premiers courageux. Bien au-delà des attentes, 175 repas (diots-frites) ont été servis le midi, jusqu'à épuisement des stocks. Une « Zumba Party » a ensuite entraîné de nombreux connaisseurs et amateurs dans une chorégraphie dynamique et enthousiaste. D'autres animations comme le karaoké de la chorale « Au fil du temps », la vente de calendriers de Body Danse et des nichoirs de St-Paul Nature, les jeux de cartes des anciens, les ateliers créatifs des bénévoles de la bibliothèque qui ont rempli la salle du Conseil, le maquillage de Lulu Larme, la tombola de St-Paul Culture et pour satisfaire nos papilles les confiseries de l'association Vivacité, les brioches offertes par le Fournil de Saint-Paul, le vin chaud des élus et la buvette du sou des écoles se sont succédées dans l'après-midi.

Pour finir cet après-midi convivial, les habitants se sont réunis pour assister à des démonstrations de l'association

►
*Les courses
dans la
bonne
humeur!*



◀
*Flash mob
avec Body
Dance*

Body Danse, à l'illumination du sapin décoré par les enfants, et à une dernière surprise avec une Flash Mob' organisée par Body Danse. Merci à tous les habitants qui se sont mobilisés pour les malades, vos dons ont permis de récolter 5176€ de recettes et 4166€ de bénéfices, entièrement reversés à l'AFM Téléthon.



▼
*Très forte
affluence
pour la
zumba party*





Marché de Noël

▲ *Jonglerie et pitrerie avec Lulu larme*

Le Marché de Noël avait presque été oublié à Saint-Paul de Varcès. Cette manifestation a donc été relancée par la municipalité, qui en avait fait une promesse de campagne, tenue avant même la fin de la première année du mandat.

Le vent fort a perturbé l'installation du marché sur la place des Tapaux, obligeant les organisateurs à déplacer le matin même le marché de Noël sous le préau de l'école. De nombreux exposants ont pu présenter leurs stands et produits : bijoux, sacs, objets en pâte fimo, cartes postales à l'encre de chine, vêtements, etc. A 11h la chorale

de l'école de musique EMMI de Varcès nous a enchantés avec ses mélodies de Noël. Dans l'après-midi le Père Noël a fait son arrivée en calèche et a distribué des papillotes aux enfants, avant de prendre des photos avec les enfants présents.

Les spectacles vivants de l'association Lulu Larme ont donné au marché un air festif et magique !

Un beau succès dû aux bénévoles et membres de la commission extra-municipale d'animation qui ont su réagir et organiser le changement de lieu, avec rigueur mais toujours dans la bonne humeur.



Haut de gauche à droite : Aurélie Bonnafoux, Deborah Pic, Thierry Beaud, Caroline Turc, Sandrine Faubert, Florence Dumas, Martine Gouilloux
Bas de gauche à droite : Cécile Curtet, Francis Carlier, Valérie Cazaux et Karine Magguilli
Absents : Catherine Desgrès-Niveau, Annette Kaced, Pierre Guistini, Edith Legrand et Rosemonde Diluvio.

◀ *Chorale de l'école de musique de Varcès (EMMI)*

Commission extra-municipale

« Fêtes et Animations »



Conformément aux engagements des nouveaux élus une commission extra-municipale composée d'habitants volontaires a été mise en place depuis la mi septembre. Les 15 volontaires se sont beaucoup impliqués et ont donné toute leur énergie et beaucoup de leur temps pour préparer les 2 animations majeures de la fin d'année 2014 : le Téléthon et le premier marché de Noël depuis de nombreuses années.

Le résultat a été très positif avec une large participation des habitants de Saint-Paul et de communes alentours et un bénéfice important reversé au Téléthon. L'ambition de proposer des manifestations conviviales et festives a été atteinte. Pour 2015, d'autres animations structurantes sont prévues, et la commission entend œuvrer pour que tous puissent se retrouver pour passer de beaux moments !



Merci à tous les participants, les bénévoles et les agents municipaux pour leur entrain et leur bonne humeur lors de ces manifestations !

Local des jeunes un nouveau départ !

Suite au départ de Pascal Chalayer, Anne-Laure Gothon reprend à partir du 1^{er} février 2015 la direction du Local des Jeunes.

Le Local des Jeunes est un espace d'accueil et d'animation pour tous les jeunes St Pognards de 11 à 17 ans, ouvert le mercredi après-midi et pendant une partie des vacances scolaires. Afin de relancer cette structure, tous les jeunes intéressés sont conviés le **mercredi 4 février après-midi** (de 14h à 18h) au Local des Jeunes (dans les locaux de l'ancienne mairie). Vous pourrez à cette occasion échanger avec Anne-Laure sur les projets que vous souhaitez mettre en œuvre.

Rejoignez-nous et devenez acteurs de votre local !!



Quelques manifestations avec le SIVOM

SEPTEMBRE Les journées du patrimoine

Comme depuis plusieurs années, M^{me} Jeanine Heinrich a organisé les journées du patrimoine dans la médiathèque. Le thème de cette année était la 1^{re} Guerre mondiale. De nombreuses recherches sur des anciens soldats habitant notre commune ont été effectuées en mairie avec les archives, pour aboutir à une superbe exposition. Une exposition de plus de 400 objets datant de la 1^{re} Guerre de Mr Jean-Paul Bellahmar, collectionneur, a illustré les informations consolidées par M^{me} Heinrich. Lors de l'inauguration de l'exposition, la jeune Camille nous a émus en lisant un poème qu'elle avait écrit.

NOVEMBRE Concert littéraire les harmoniques

Un immense succès pour cette manifestation originale mêlant musique (violoncelle), chant et histoire (un roman policier raconté par son auteur M. Malte), qui a attiré 62 personnes à la médiathèque.

DÉCEMBRE Théâtre d'impro

Paul et Bruno de la Cie des Improstars sont venus montrer leur talent d'improvisation. Les élèves de l'école élémentaire et les enseignants avaient choisi les thèmes drôles, loufoques ou carrément acrobatiques qu'ils voulaient voir évoquer, et certains se sont retrouvés au cœur du spectacle : sur la scène ! Un bon moment d'humour.

Loli la Goutte. Ce spectacle offert aux tout petits de l'école et de la halte garderie s'est révélé magique avec ses bruits d'eaux et effets spéciaux tout en légèreté : il raconte le parcours d'une goutte d'eau partant de l'eau du bain jusqu'à son arrivée dans la mer. Un pur moment de magie et de sérénité pour nos bambins.

Calendrier des manifestations

Spectacle Saint Valentin !

Le SIVOM d'Uriol et le service culturel de la mairie de St-Paul de Varcès vous proposent un spectacle à l'occasion de la St-Valentin :

Plan de secours de la Cie Imp'acte.

Vendredi 13 février 20h30 médiathèque St-Paul de Varcès.
Tarif : 8€, réservations vivement recommandées :
06 11 56 32 04

Un spectacle drôle, dansant et chantant (1h10)

Deux comédiens et un musicien qui se connaissent par cœur abordent une répétition de théâtre déjà chaotique. A travers quelques textes d'auteurs et de compositeurs, et en revisitant quelques couples mythiques des années 80's, ces deux comédiens s'interrogent et nous font voyager à travers leurs délires.

Autres manifestations

Février 2015

- Judi 5 Concert de Gospel
- Mardi 10 Ateliers Aquarelle & carnets de voyage
- Samedi 14 Exposition Saint Valentin aux Tapaux
- Vendredi 13 Spectacle Saint Valentin « Plan de secours »
- Jusqu'au 20 février... Exposition Florence Josse
- Vendredi 27 Conférence de Robert Guinet, La Communication Non violente

Mars 2015

- Judi 5 Cercle de lecture
- Vendredi 20 Récital piano, Robert Griffiths
- Vendredi 27 Carnaval et goûter, Sou des Ecoles
- samedi 28 Entretien des chemins, sentiers et espaces naturels

Avril 2015

- Vendredi 3 Conférence de Régis Lécu sur l'animal dans la philosophie
- Samedi 4 Collecte de vêtements
Chasse aux œufs du Sou des Écoles
- Mercredi 8 Concert du groupe des jeunes musiciens de l'Espace
- Judi 9 Concert pour Blanche

Réservez d'ores et déjà les manifestations du Sou des Écoles :

- Samedi 06/06 Jeu de piste
- Samedi 27/06 kermesse

VOIRIES

UN ENGAGEMENT TENU MALGRÉ LES CONTRAINTES FINANCIÈRES

Les promesses de réfection des voiries faites en 2013, notamment pour la partie haute du chemin du Bémont, n'avaient en réalité pas été budgétées dans le budget 2014 de la commune. L'équipe municipale a cependant pu bénéficier d'une subvention de la METRO en fin d'année au titre de l'aide aux petites communes. Avant le transfert de la compétence voirie à la Métro, effectif depuis le 1^{er} janvier 2015, la municipalité a décidé de procéder à la réfection de 2 tronçons de voiries en très mauvais état, sur le chemin du Bémont et à Charrière Chaude.



TROTTOIRS

LE CHEMIN PIÉTON DÉSORMAIS SÉCURISÉ POUR LES SCOLAIRES

Depuis plusieurs années, un tronçon de trottoir situé entre le stade et l'arrêt de bus du Meinget n'avait pas été terminé. Le goudronnage de ce tronçon a été réalisé fin 2014 pour renforcer la sécurité des scolaires et des promeneurs.



PERSONNEL

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Dès son arrivée, la municipalité a porté une attention particulière à l'embellissement et au fleurissement du village. Plusieurs massifs ont été fleuris le long de la route départementale, ainsi que les lampadaires entre l'entrée du village et la zone commerciale des Tapaux. Sur cette place, les bacs ont été aménagés, ainsi que des massifs sur le terre-plein séparant la place de la route. Le pont sur la route départementale a été fleuri de nombreux géraniums, et la mairie ainsi que l'ancienne fontaine de la place de la salle des fêtes ont été agrémentées de nombreuses fleurs.

Tous ces travaux ont été réalisés par **Christophe Tonoli**, adjoint des services techniques en charge des espaces verts.



Eau

Lors du changement d'équipe municipale, le réseau d'eau de la commune faisait état d'un rendement exécrable, à 31% selon les chiffres de Veolia. Ce chiffre signifie que plus de 2/3 du volume d'eau traité était perdu dans la nature ! Les services techniques ont passé beaucoup de temps sur ce dossier fin 2014 pour pouvoir transférer à la METRO un réseau plus performant.

Ces interventions ont permis de :

- régulariser les relevés et le paiement des consommations d'eau, puisque certains distributions n'étaient pas équipées de compteurs et que d'autres n'étaient pas relevées,
- diminuer les fuites, avec une baisse de plus de 36% des fuites constatées, passant de 22.87 m³/heure au mois d'août à 14.55 m³/heure en octobre (les deux mesures incluant le débit des fontaines).

2/3
du volume
était perdu
dans la nature

36%
de baisse des fuites

**de 22,87 m³/heure
à 14,55 m³/heure**



Entrée de village de nombreux travaux en héritage

Le dossier de l'entrée du village a nécessité une attention particulière de la part de la nouvelle équipe. Les engagements importants de l'ancien Maire, portés par écrit moins d'un mois avant les élections, impliquaient de nombreux travaux payés par la municipalité : viabilité des terrains en limite de propriété (réseaux secs et humides, coffrets), déplacement de point d'eau et regard pour les compteurs, loquette pour les containers de déchets, empierrement et recouvrement de balthazar pour les chemins à l'intérieur des parcelles jusqu'aux garages, pose d'un cidex (6 boîtes aux lettres), pose de deux points lumineux, et construction d'un merlon de séparation...

A la reprise de ce dossier, la première opération a consisté à refaire le bornage des terrains puisque les plans n'étaient pas exacts. La seconde, à déboucher le fossé qui avait été comblé par l'équipe précédente, au mépris des règles de sécurité concernant les écoulements d'eau, et de la propriété privée des terrains attenants. Les terrains des habitations ont dû être modifiés pour permettre ensuite aux propriétaires de pouvoir y accéder facilement. A cet effet, les services techniques ont réalisé un empierrement le long

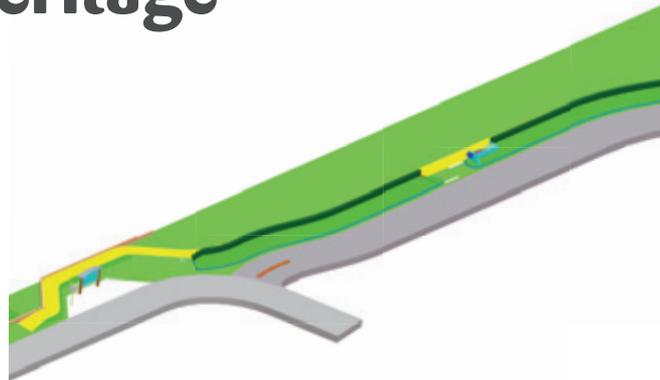
du fossé pour agrandir quelque peu le terrain attenant et permettre un accès raisonnable.

Après de nombreuses concertations tant avec le promoteur qu'avec les propriétaires, des solutions ont été trouvées pour pouvoir faire avancer ce chantier et permettre aux propriétaires de prendre possession de leurs habitations.

Le « merlon » de séparation a fait couler beaucoup d'encre. Promis en empierrement sur une hauteur de 2m et une largeur de 3m, il s'avérait très compliqué à mettre en œuvre techniquement, extrêmement coûteux, et très discuté esthétiquement.

La municipalité a confirmé la réalisation d'une séparation entre la route et les habitations, et les services techniques finaliseront dans les prochaines semaines l'aménagement présenté ci-contre. Une piste de déplacements doux protégée longera le « merlon » côté habitations, et la séparation avec la route sera aménagée en espaces verts et fleuris pour agrémenter l'entrée du village.

Ajoutons pour compléter ce dossier que des modifications du merlon ont été imposées par le RTM pour pouvoir limiter les risques naturels



en cas de crues. Certains aménagements initialement prévus ont donc dû être revus juste avant le démarrage des travaux, il y a quelques semaines, et la validation de l'aménagement final.



Manifestations

Les services techniques ont également été beaucoup sollicités pour participer à la préparation des manifestations organisées par la municipalité : 13 juillet, fête de la musique, forum des associations, carnaval de l'école, téléthon, marché de Noël, fête de l'école, conférences et expositions, cérémonies d'hommage, etc.

Montage et démontage des chapiteaux, préparation des tables, chaises, panneaux d'exposition, les agents répondent chaque fois avec dévouement

aux demandes de l'équipe municipale, souvent en horaires décalés ou pendant le week-end.

Régulièrement d'astreinte, ils réalisent également le déneigement des routes lors des chutes de neige pour la sécurité de tous.

Merci à Christophe, Fikri, Stéphane, Christophe, Patrick, Noël et Gaëtan pour leur action quotidienne au service de la collectivité.

Commémorations

le devoir de renouer avec la tradition

Le 93^e, les enfants, anciens combattants et élus ensemble pour le devoir de mémoire



L'année 2014 marque le début du cycle des commémorations nationales et internationales du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Les communes ont un rôle majeur à jouer pour favoriser la transmission aux jeunes générations de l'histoire et la mémoire de ce conflit.

Dans cette optique, le Colonel (HRE) J.-L. Noël et son Association des membres de la Légion d'Honneur Décorés au Péril de leur Vie sont allés à la rencontre des élèves de CM2 pour présenter l'institution et l'histoire de la Légion d'Honneur, qui ont beaucoup intéressé les enfants

A la suite de cette rencontre, nous avons eu l'honneur de recevoir, le Colonel (HRE) Noël et son Association pour un hommage particulier. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses autorités civiles et militaires et a marqué la volonté de la municipalité de sonoriser les commémorations et de faire participer les

enfants du village. A cette occasion, deux insignes d'Héritier de Membre de la Légion d'Honneur ont été remis et la commune de Saint-Paul de Varces a reçu des mains du Colonel une médaille spécifique en remerciement de cette journée.

Le second temps fort de cette année a eu lieu le 11 novembre, lors de la célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui est aussi la journée d'Homage à tous les Morts pour la France. Pour cette journée traditionnellement organisée avec nos voisins de Varces, c'est l'occasion de rassembler les habitants, les Anciens Combattants et les enfants à travers notamment la lecture de différents textes.

De nombreuses autorités civiles et militaires ainsi que des troupes du 93 et des anciens combattants se sont retrouvés sur la place de l'église à l'invitation de la municipalité. Le Chef de bataillon Michel GAUDEL a remis la Croix du Combattant au Capitaine en retraite Patrice DEGRES-NIVEAU. Mr

Martin MULLER a été le maître d'orchestre de cette belle cérémonie préparée avec les diverses associations d'anciens combattants. Des textes ont été lus par les enfants de la commune.

Ces différents événements sont un véritable devoir de mémoire qui contribue à honorer ceux qui sont morts pour la France, à nous souvenir et à faire comprendre aux enfants la tragédie des conflits passés. Ils sont préparés en étroite coopération

avec les associations d'Anciens Combattants notamment.

Afin de continuer ensemble sur le chemin de la mémoire, nous vous donnons rendez-vous lors des prochaines commémorations les 19 mars et 8 mai prochains.



Correspondant Défense

Par délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014, Mr Arnaud COMBA assure en plus de sa fonction d'élu délégué à la sécurité la fonction de Correspondant Défense pour la commune de Saint-Paul de Varces.

Cette fonction a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

La mission de Correspondant Défense s'articule autour de 3 axes :

- le parcours citoyen
- l'information sur la défense et en particulier sur les différentes voies possibles pour s'impliquer dans les « activités de Défense ».
- la solidarité et la mémoire en appuyant concrètement la sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits.

Remise des insignes d'Héritier de Membre de la Légion d'Honneur



PLU : où en sommes-nous ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme du territoire communal. La commune de Saint-Paul de Varces est aujourd'hui soumise au PLU qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 février 2014, soit un mois avant les dernières élections municipales. C'est un document qui a été élaboré par l'ancienne équipe municipale et qui définit aujourd'hui les possibilités d'urbanisation de la commune.

Depuis cette date, deux éléments majeurs sont intervenus :

- la loi ALUR, votée le 24 mars 2014 (un mois après l'approbation du PLU), oblige à mettre à jour nos documents d'urbanisme notamment du fait de la disparition des Coefficients d'Occupation des Sols (COS) et de la surface minimum, qui remet complètement en cause les équilibres d'urbanisation envisagés,
- le transfert de la compétence Urbanisme à la nouvelle Métropole, la METRO, depuis le 1er janvier 2015. C'est désormais la METRO qui dispose de cette compétence pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La nouvelle équipe municipale a décidé d'engager le 16 décembre 2014 une procédure de révision allégée du PLU.

Cette procédure vise d'abord à rectifier le règlement écrit du PLU qui comportait certaines erreurs graphiques et à le mettre à jour vis-à-vis des nouvelles réglementations nationales de la Loi ALUR. Elle permettra également d'appliquer les prospectus (règles d'urbanisme organisant les volumes, notamment l'écart entre les bâtiments et leurs hauteurs) à chaque terrain issu d'une division pour contrôler la densification induite par la Loi, conformément au programme électoral de la majorité.

Enfin, la révision allégée vise à mettre en place dans la zone UC (pavillonnaire) des Coefficients d'Emprise au Sol (CES) différents selon leur proximité aux équipements communaux, afin de conserver un développement urbain maîtrisé correspondant au caractère rural de la commune.

Depuis le vote du PLU, l'urbanisation de plus de 60 lots (dont plus de 10 déjà en vente) a été demandée en mairie. Le nombre de constructions potentielles sur la commune a par ailleurs été très nettement sous-estimé dans le PLU, notamment dans le secteur diffus.



Conformément aux engagements de campagne, la procédure de révision allégée a été lancée pour maîtriser le développement urbain et maintenir le caractère rural de notre village, pour permettre la réalisation de projets, notamment celui du centre-bourg au Villarey, avec un objectif de densification maîtrisée.

Elle a été lancée avant la date butoir du 31 décembre 2014 puisque la compétence Urbanisme a été transférée à la METRO au 1er janvier 2015. La METRO s'est engagée à mener à terme toutes les procédures de révision de PLU en cours dans l'agglomération. L'élaboration d'un PLU Intercommunal (PLUI) sera ensuite mise en œuvre dans le courant du mandat.

Pour permettre de vous associer au maximum à cette démarche, plusieurs actions seront menées :

- le suivi de la procédure sera disponible sur le site internet de la commune
- un registre destiné à recueillir toutes vos observations pendant toute la durée des études de la révision allégée sera mis à disposition. Ce registre sera disponible à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- deux permanences tenues en mairie par M. le Maire ou le Conseiller délégué à l'urbanisme seront organisées le samedi matin,

- une réunion publique présentant les modifications du PLU sera organisée avant que le projet de révision allégée ne soit arrêté. Les modifications proposées seront diffusées sur le site internet de la commune.

SÉCURITÉ



Systeme de voisins vigilants

Comme de plus en plus de communes de l'agglomération, la municipalité envisage de mettre en place un système de « Voisins Vigilants » pour renforcer la vigilance dans les périodes d'été notamment, au plus près du terrain.

Une réunion publique d'échanges et de présentation de ce système simple, efficace, axé sur l'information et bien sûr non intrusif se tiendra le vendredi 27 février 2015 à 20h30 en mairie, en compagnie de représentants de la gendarmerie et d'élus de commune utilisant ce système.

Dans la cour des grands, la METRO devient Métropole

Depuis le 1^{er} janvier 2015, comme 11 autres agglomérations françaises, Grenoble-Alpes Métropole, plus communément appelée la METRO, n'est plus une Communauté d'Agglomération mais une Métropole. Ce changement de statut voulu par le législateur entraîne de facto le transfert de plusieurs compétences précédemment dévolues aux communes.

Pour ce qui concerne Saint-Paul de Varces, il faut noter tout particulièrement les compétences de l'eau, de la voirie et de l'urbanisme, qui s'accompagneront du transfert des moyens humains, matériels et financiers associés. Ces trois compétences sont donc désormais assurées par la METRO, même si concrètement des conventions provisoires (6 mois minimum) ont été signées avec la commune pour assurer la continuité du service public et maintenir l'organisation opérationnelle à l'identique, jusqu'à ce que les services de la METRO soient en mesure de prendre le relais.

Une réunion de présentation du fonctionnement de la METRO, de ses nouvelles compétences et de sa nouvelle organisation sera proposée dès que la nouvelle structure de la METRO et le mode de fonctionnement avec les communes sera clarifié.

Vos conseillers communautaires, Cécile CURTET et David RICHARD, siègent au conseil métropolitain, organe délibérant de la METRO, ainsi que dans les commissions Cohésion Sociale (logement, aide sociale) et Ressources (Finances, Ressources humaines, Administration).

David RICHARD est également délégué de la METRO à l'EPFL-D (Établissement Public Foncier Local du Dauphiné)



EPFL-D – Une nouvelle augmentation d'impôts !

Lors de la séance du 11 décembre 2014, après 3h de débats désorganisés et chaotiques, la Présidente de l'EPFL-D, par ailleurs vice-présidente écologiste chargée du logement à la METRO a imposé au forceps une augmentation d'impôt (la Taxe Spéciale d'Équipement – TSE) **de plus de 11%** sur les ménages et les entreprises. La TSE est une des 4 taxes s'appliquant aux ménages, aux côtés de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Cette augmentation a été justifiée par la volonté d'anticiper un hypothétique vote de la loi de Finances 2016 dont une des dispositions viserait à plafonner les recettes des EPFL.

C'est en usant du principe de précaution et en faisant craindre un manque

de moyens pour l'avenir, qu'une courte majorité d'élus a voté cette hausse d'impôts anticipée, de peur de ne plus pouvoir les augmenter à l'avenir.

Au nom du groupe Métropole d'Avenir de la METRO, et appuyé par la totalité des élus représentant le Pays Voironnais, Saint-Marcellin et la Matheysine, ainsi que quelques élus du groupe des petites communes de la METRO (ADIS), M. le Maire a dénoncé cet effet d'aubaine au détriment des ménages et des entreprises déjà bien trop sollicités, et a fortement critiqué cette nouvelle augmentation d'impôts, certes faible en valeur absolue mais importante en pourcentage, qui s'appliquera donc dès 2015.



1901

Le coin des associations



Bolivienda

L'association Saint-Pognarde « Bolivienda des Alpes aux Andes » soutient l'ONG Endaelalto depuis sa création en 2011. Cette ONG assure la prévention, la protection et la réinsertion des filles et adolescentes victimes de violence en Bolivie.

Mardi 9 décembre 2014, le président de l'association, Hugues Faillettaz et la coordinatrice de Endaelalto, Patricia Beltran, ainsi que des volontaires françaises se sont rendus au Ministère de la Justice pour la remise du Prix des Droits de l'Homme de la République Française 2014. Nous avons la joie de vous apprendre que Endaelalto a reçu cette année ce prix, décerné à seulement 5 ONGs au niveau international.

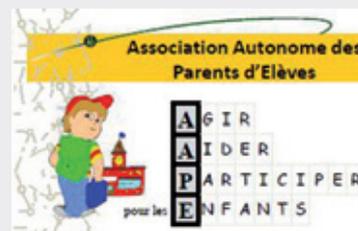
Ce prix a été remis à la Chancellerie par la Garde des Sceaux M^{me} Taubira. Dans un discours plein d'humanisme elle a félicité les cinq ONGs primées pour leur engagement et la qualité du travail réalisé.

Ce prix est une reconnaissance pour Endaelalto et un encouragement pour

Bolivienda. Les deux organisations bénéficient désormais d'une caution morale au plus haut niveau et de davantage de visibilité.

Par ailleurs, le marché de Noël fut une belle réussite et nous remercions la municipalité de nous y avoir invités. Rappelons que les sapins vendus au bénéfice de Bolivienda sont "lauréats" du circuit court : pas de culture, pas de désherbant, pas de débroussaillage, pas de transport, qui dit mieux ? Merci à Marianne Zanardi et Sébastien Fouillé de nous laisser tailler leur haie, fournissant ainsi une trentaine de sapins par an.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent !



AAPE

Association Autonome des parents d'élèves de Saint-Paul de Varcès

L'AAPE de Saint-Paul de Varcès a pour objectif de représenter les parents d'élèves auprès de l'équipe éducative, de la mairie et de tous les acteurs en lien avec l'école de Saint-Paul.

Après la rentrée scolaire de septembre dernier, une nouvelle équipe de parents volontaires a été composée et élue pour l'année 2014-2015. Elle compte 18 parents délégués (titulaires et suppléants) et chacune des 9 classes de l'école dispose ainsi de deux représentants.

Un trombinoscope a été affiché dans et devant l'école pour permettre aux parents de mieux les identifier, et de pouvoir les solliciter le cas échéant.

La nouvelle équipe de l'AAPE s'est réunie plusieurs fois depuis sa constitution et a participé au premier conseil d'école.

L'AAPE a décidé de porter, dans ses travaux actuels, une attention particulière à la qualité de la restauration. Un questionnaire a été récemment adressé à l'ensemble des parents pour apprécier leurs avis ainsi que leurs attentes en la matière.

L'AAPE souhaite participer activement à l'amélioration de la pause méridienne et instaurer le tri sélectif des denrées après les repas. Cette action a pour vocation de promouvoir, au travers d'une action simple, l'éco-citoyenneté.

L'association se tient à votre disposition pour échanger sur tous les sujets de l'école.

Pour nous contacter, vous pouvez vous adresser directement aux parents délégués (le matin à l'école, par exemple) ou au travers de la messagerie de l'association dont l'adresse mail est aaape.spv@gmail.com



SPORT FOOT

RETOUR SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE SAISON

L'école de football (5-11 ans) a une nouvelle fois vu ses effectifs évoluer favorablement suite au travail effectué ces dernières saisons tout en gagnant également en qualité, de bon augure pour les saisons à venir.

Les U13 qui avaient accédé en fin de saison dernière à la division supérieure se sont maintenus dans la phase de poule de brassage et vont évoluer dans un championnat relevé en 2^e partie de saison.

Les U15, à mi saison, sont correctement installés dans le trio de tête de leur championnat tout comme leurs aînés en catégorie U17.

Coté seniors, là aussi, de bons résultats puisque les Seniors 1 restent au contact des 2 équipes de tête dans leur championnat de 1^{ère} division, tandis que les Seniors 2 n'ont pas connu la défaite depuis le début de la saison avec un bilan de 8 victoires pour 3 nuls tout en étant toujours qualifiés en Coupe.

Les Vétérans, dans la continuité de la saison dernière alignent les performances dans l'ambiance sympathique de cette catégorie.

Par ailleurs, les dirigeants du club souhaitent remercier l'accueil des habitants de la commune lors de la traditionnelle vente des calendriers du club lors du mois de Décembre.

Vous pouvez retrouver l'actualité du club sur son site internet : usspv.footeo.com



▼
l'équipe senior 2 en action

SPORT & NATURE CHASSE

PRÉSERVEZ LE CHASSEUR, IL NE VOUS VEUT QUE DU BIEN !

Force est de constater que la chasse devient davantage une mission de service public plus qu'un loisir dans la mesure où le déclin de l'agriculture s'accompagne d'une fermeture des milieux ouverts et constitue une menace importante pour la biodiversité.

Souvent objet de caricatures, certains chiffres démontrent que le chasseur n'est pas toujours celui que l'on pense.

N'oublions pas d'abord qu'après le foot, la chasse est le premier sport national avec près de 1.500.000 détenteurs du permis. Aujourd'hui encore, la chasse permet un véritable brassage des générations et crée des liens forts entre des villageois. Que serait une campagne sans chasseur ?

La chasse c'est aussi, plus généralement, une activité utile pour l'économie. En moyenne, chaque chasseur consacre 1.200 €/an pour ce loisir. Les dernières statistiques (2002) estimaient à 2,5 milliards d'euros l'argent généré par la chasse, à 24.000 le nombre d'emplois en dépendant, sans compter les milliers de bénévoles à l'œuvre dans les forêts.



▲
Entretien et remise en service d'une fontaine naturelle.

Alors, pour finir, il reste l'éternelle question des accidents qui seraient provoqués par les chasseurs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En moyenne, sur les dernières années, il y a eu environ 140 accidents et 40 morts par an. Dans 90 % des cas, ce sont les chasseurs eux-mêmes, ou les personnes les accompagnant, qui sont blessés ou tués avec principalement des accidents liés à un défaut d'entretien des armes et non des tirs sur autrui. Que les promeneurs soient rassurés...

A titre de comparaison, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) estime entre 800 et 1000 le nombre de morts par an en France liés à la mort subite du sportif dont plus de la moitié dans un stade ou un gymnase.

Autre exemple, l'agence régionale de santé (ARS) constate qu'il y a en moyenne près de 400 cas d'intoxication aux champignons par an, la chasse n'est donc pas le plus grand risque des ramasseurs de champignons...

Nous tenons à féliciter tous nos chasseurs qui s'impliquent bénévolement, quotidiennement, dans des travaux d'entretien et d'aménagement du territoire indispensables à la gestion et au maintien de la grande diversité biologique de notre commune.

C'est dans ce cadre que l'association de chasse de St-Paul de Varcis organisera le 28 mars 2015 une journée patrimoine, entretien des chemins, sentiers et espaces naturels.



cré-à-dine

LOISIRS CRÉATIFS

Les ATELIERS de COUTURE Cré-à-Dine

Depuis le niveau CM1 jusqu'aux adultes, les ateliers proposés ne sont pas des cours 'classiques' de couture. Ils ont pour but de développer la créativité de chacun et d'affirmer sa propre personnalité à travers la réalisation de vêtements et accessoires de mode.

Ce sont des cours restreints à 5 personnes pour que chacun puisse recevoir l'attention nécessaire à la réalisation de ses projets.

A disposition, une grande bibliothèque de livres et magazines de couture, machines à coudre, surjeteuses, machine à biais, etc. Petit plus : tissus et petite mercerie en vente sur place.

Pour les mamans avec enfants il est possible de faire dormir les enfants de moins de 2 ans pendant l'atelier.

Pour plus de renseignements, contactez Sandrine Faubert au 06.11.13.35.17 ou par mail à creadine@gmail.com

Pour découvrir ses aventures créatives et connaître son univers, vous pouvez aussi consulter son blog www.couturadidine.canalblog.com.



SPORT

BODY DANSE

STAGE DANSE DE RUE

L'association Body Danse vous propose un Stage « Danse de Rue » pendant les vacances de Printemps, du 13 au 17 avril 2015, ouvert aux enfants de CE2-CM1-CM2.

Les cours auront lieu à la médiathèque de l'école des Epis d'Or, de 16h à 18h (horaires à confirmer). Un mini-spectacle sera organisé le vendredi 17 avril de 18h à 19h.

Prix du stage 60€
Inscriptions par mail à : bodydanse@outlook.fr.
Attention, places limitées !



SPORT

Association des Mouflons

Depuis le mois de juin une nouvelle association a vu le jour : l'Association des Mouflons. Cette association propose des sorties VTT et TRAIL une à deux fois par mois sur la commune. Elle participe également à l'entretien et à la création de nouveaux chemins pour diversifier ses parcours.



RELAIS VTT / TRAIL, le 21 juin 2015

En 2015, l'un des objectifs de cette association est d'organiser une course en relais VTT / TRAIL le 21 juin à St-Paul. Pour mener à bien ce projet, tous les volontaires sont les bienvenus !

Une réunion de préparation, ouverte à tous, aura lieu le mardi 10 février à 20h30 à Saint-Paul de Varcès (salle culture).

Pour tout renseignement :
contact@mouflons.fr

Etat-Civil

Naissances

Robin et Manon **CHESNEAU**, le 01/01/2014
Jeanne **MILLOT-VERREAUX**, le 05/02/2014
Alessio **BALDUCCI**, le 05/02/2014
Gabin **GORGES**, le 26/03/2014
Théo **BOUVIER BRUN**, le 17/05/2014
Charly **GASPARINI**, le 04/06/2014
Emerik **DAMIER**, le 28/06/2014
Lénaëlle **BIANCO**, le 11/07/2014
Clément **THORAX**, le 14/07/2014
Sélène **GORGY**, le 19/07/2014
Hugo **DAMBLANT**, le 20/07/2014
Lise **ROZAS**, le 27/07/2014
Hugo **TRONCHET**, le 28/07/2014
Emma **LEGRIS**, le 10/09/2014
Arthur **FLEURY**, le 02/10/2014
Celio **LA POSTA**, le 08/10/2014
Alice **BONNET GRIFFITHS**, le 23/11/2014

Mariages

Julie **BERRY** et Thomas **PORRET**, le 22/02/2014
Céline **CANNILLO** et Anthony **FAGOT-REVURAT**, le 28/06/2014
Anita **KRIKU** et Nicolas **FAURE**, le 12/07/2014
Hélène **BAUDIN** et Henri **PRIMARD**, le 23/08/2014
Dorothee **MEYER** et Christophe **BERTHELOT**, le 06/09/2014
Allison **COILLARD** et Jonathan **RAMOS**, le 30/08/2014
Ludivine **REYSSET** et Lionel **HÉRIN**, le 20/09/2014
Sylvie **COLOMBAN** et Jean-Baptiste **MAILLET**, le 22/11/2014

Décès

Léonella **RIVA** veuve **ELLERO**, le 07/01/2014
Dorothee **SOUBIEUX** épouse **BLIN**, le 16/02/2014
Marcel **RENAVANT**, le 24/02/2014
Paulette **VALLIER** épouse **GIRARD**, le 26/03/2014
Marie-Thérèse **GONIDEC** veuve **MARTIN-JAY**, le 20/04/2014
Manuel **DIAZ**, le 04/05/2014
Christophe **CYBUCH**, le 14/05/2014
Camille **DERYCKE**, le 21/05/2014
Nicolas **GENNA**, le 22/08/2014
Marie **SABOT** épouse **FORNELLI**, le 15/10/2014
Christian **BRUNON**, le 21/10/2014
Sandrine **POLGE** épouse **RUEDA**, le 18/12/2014
Domenico **CARMINATI**, le 31/12/2014

Médailles du travail

Alain **BALMAIN** – OR – GRAND OR, juillet 2014
Salvatore **MAIORANA** – OR, juillet 2014
Guy **PEYRARD** – OR, juillet 2014

Infos pratiques



MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr
www.saintpauldevarces.fr
lundi, mercredi : 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
mardi : 13h30 à 18h30
vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h
samedi : 1 et 3^e du mois de 9h à 12h
pour l'accueil (service urbanisme fermé)

CCAS

merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS

tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88
avant le mercredi midi

DÉCHETTERIE

• **Été (21 avril-20 octobre)**
lundi, mercredi, samedi de 8h15 à 11h45
et de 13h30 à 18h
• **Hiver (21 octobre-20 avril)**
lundi, mercredi, samedi de 08h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

BRUITS DE VOISINAGE

Horaires à respecter pour réaliser tout type de nuisances sonores (y compris les travaux de jardinage ou de bricolage) :
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
samedi de 09h à 12h et de 15h à 19h
dimanche et jours fériés de 10h à 12h

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble... **04 76 76 75 75**
Centre anti-poison..... **04 72 11 69 11**
SAMU et médecins de garde..... **15**
Police secours..... **17**
Gendarmerie de Vif..... **04 76 72 63 22**
Pompiers..... **18**
Secours en montagne..... **04 76 22 22 22**
Service dépannage électricité... **0 810 333 338**
Urgence sécurité gaz..... **0 800 473 333**
Service collecte des déchets
de la Métro..... **0 800 500 027**

www.saintpauldevarces.fr



au cœur de Saint-Paul - n°1 - janvier 2015

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1000ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : Flavie BERNARD, Catherine BATHIAS, Janine BRUN,
Stéphane CAVAGLIA, Cécile CURTET, Arnaud COMBA, Denis METZGER, David RICHARD

Maquette et mise en page : © polartgraphic.fr

Photos : USSPV / Mairie de St Paul / P. Engelmans / Fotolia.com (Petr Ciz)



Impression : Imprimerie du Pont de Claix
100% papier recyclé (cyclus print)